



INVESTISSEURS

Quel regard portent-ils sur les solutions de gestion ?

►► **Francis Weber**

Directeur financier (Vice Président de l'AF2i)



Retraite et Prévoyance

Des changements de perspectives

- ▶ **Retraite complémentaire des salariés** : la crise économique a un impact très élevé sur l'évolution des ressources alors même que les générations nombreuses arrivent à l'âge de la retraite.
 - Apparition de déficits techniques à court terme
 - Nécessité de négociations entre partenaires sociaux pour redéfinir les paramètres des régimes
 - Raccourcissement des horizons de placement des régimes de retraite par répartition

- ▶ **Institutions de Prévoyance et Mutuelles**
 - Fiscalisation des opérations à court terme
 - Nombreuses contraintes imposées par SOLVENCY 2, notamment pour la gestion financière

Implications des contraintes d'horizon pour la retraite

- ▶▶ Pour la première fois, des prélèvements sur les réserves sont attendus sur les réserves en 2010.
- ▶▶ L'horizon de placement se réduit sensiblement.
- ▶▶ Cette nouvelle contrainte aura des implications sur la nature des placements et leur diversification.
- ▶▶ Certaines diversifications ne seront plus envisageables.

Implications des contraintes nouvelles pour la prévoyance et les mutuelles

- ▶ L'entrée en fiscalité de droit commun se traduira par des changements de supports de placements et des réallocations géographiques.
- ▶ Les contraintes de Solvency 2 sont particulièrement pénalisantes pour la détention des actifs dits « risqués » et conduiront à une concentration de l'exposition sur les obligations au moment où les taux risquent de remonter et où les dettes publiques atteindront un niveau jamais connu !

Les modifications et investissements opérés en 2009

- ▶▶ Retraits de fonds de certains mandats insuffisamment performants
- ▶▶ Renforcement des obligations crédit court terme et des obligations convertibles en début d'année
- ▶▶ Souscription de fonds de performance absolue à volatilité limitée
- ▶▶ Revue des produits structurés
- ▶▶ Renforcement de la gestion indicielle dans la gestion directe
- ▶▶ Réduction de l'exposition actions après la remontée des marchés

Les orientations et points d'attention pour 2010

- ▶ Surveillance des performances, la gestion diversifiée étant souvent décevante
- ▶ Forte réduction des diversifications longues
- ▶ Étude engagée pour la redéfinition de l'allocation d'actifs selon une approche multi-facteurs
- ▶ Développement de la gestion ISR
- ▶ Point d'attention sur les conséquences de l'application de la Directive MIF, notamment sur l'organisation des marchés (*places de marché électroniques*) et l'application de la « best-execution »

Les attentes pour 2010

Transparence des reportings notamment pour les frais de gestion

Moins de produits complexes

Produits et gestion correspondants aux besoins des investisseurs

Gestion active avec recherche d'alpha

Évolution de l'organisation du marché obligataire

Les commentaires et analyses contenus dans cette présentation reflètent l'opinion des différents intervenants présents à la Conférence du Groupe OFI sur les marchés et leur évolution à la date de publication, en fonction des informations connues à ce jour. Toute modification demeure réservée. Les informations présentées dans ce document sont transmises à titre purement indicatif et ne sauraient constituer un engagement du Groupe OFI ou des sociétés intervenantes. En conséquence, ni le Groupe OFI ni un intervenant ne sauraient être tenus responsables d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des commentaires et/ou analyses présentés dans la présente publication. Ces informations ne constituent en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces commentaires et analyses engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Les informations et les analyses proviennent de sources connues pour être fiables. Toutefois, le Groupe OFI ne garantit pas qu'elles soient exactes ou complètes et ne peut donc être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de leur utilisation. L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur les OPCVM réservés à certains investisseurs tels que les Fonds Communs de Placement à Risques ou les OPCVM de fonds alternatifs dont les règles de souscription sont exposées dans le Livre IV, Titre Ier, Chapitre III du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et qui peuvent être plus risqués. Toute souscription dans les OPCVM présentés dans cette publication doit se faire sur la base du Prospectus complet en vigueur, disponible, pour ce qui concerne les OPCVM du Groupe OFI, sur simple demande auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT : 1, rue Vernier – 75017 Paris ou à l'adresse suivante : ofi.newsreport@ofi-am.fr. Les valeurs liquidatives des OPCVM peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Le capital n'est pas garanti. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions d'OPCVM dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

**Pour plus d'information, veuillez contacter votre interlocuteur habituel chez OFI Asset Management
ou visiter notre site Internet :**

www.ofi-am.fr

OFI ASSET MANAGEMENT
1 rue Vernier, 75017 Paris
Société Anonyme au capital de EUR 9 878 530
R.C.S. Paris B 384 940 342

Le porteur du présent document reconnaît avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.
Document non contractuel.